L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 6 NOVEMBRE 1887.

Le père Debanel.

A monsieur Alphonse Daudet.

I

—Hé!.... hop!!.... arrêtez donc!!.. coquin de sort!!.. Il file, le misérable!.. Ah! il s'arrête! et, allongeant plus vite ses courtes jambes trébuchant sur les pavés, le père Debanel, d'un saut, se lança sur le marchepied; d'un second saut, il fut sur la plateforme. Il restait juste une place, et le conducteur s'empressa de faire tourner la plaque sur laquelle, à point pour les retardataires, les lettres blanches, sur fond bleu, étalent: COMPLET.

De tous côtés la même exclamation s'éleva:

—Comment, père Debanel, vous, en retard! Etiez-vous malade? Et les mains se tendirent avec sympathie vers celles du petit vieux qui, le visage réjoui, encore essoufflé, précipitait les mots en criant, avec un petit accent méridional:

—Té! non! d'abord, adieu tous, comment ça va?

—Puis, il se rengorgea, enfla la poitrine, tendit le jaret, huma une large gorgée d'air, s'enfonça le pouce dans l'entournure du gilet et, souriant finement, continua d'un petit air qu'il voulait rendre indifférent, quoiqu'au fond il mourût d'envie de crier son secret au monde entier:

—J'attendais le facteur.

—Des nouvelles de votre fils? demanda-t-on autour de lui.

—Oui, mes bons amis, des nouvelles du *petit, parfaitemain!* et il ajouta d'une voix émue, étranglant de joie:

—Il est nommé maréchal des logis chef!

Tout le monde le félicitait; les poignées de mains lui semblaient plus chaudes; les compliments bourdonnaient dans sa tête et, les yeux humides, il répétait en enflant les mots, cherchant à leur donner une importance considérable:

—Maréchal! oui, mes bons amis, maréchef!!

Les habitués de la plate-forme de ce tramway "Asnières—Boulevard Haussmann" étaient heureux de la joie du petit vieux; c'était à qui lui ferait les plus chauds compliments sur l'heureuse nouvelle; il était si sympathique, avec sa verve toujours jeune, son mot aimable à chacun, sa main tendue à tous malgré l'âge; sa blague, qui l'*assent* faisait avaler. On le savait, comme Tartarin, dont il parlait à chaque instant, en traitant, *pecaïre!* Daudet de polisson, né à Tarascon. Depuis longtemps—depuis la création de la ligne—il était le premier à prendre sur la plate-forme de ce tramway qui le menait non loin de son bureau, dans le quartier de la Bourse.

Son histoire, tout le monde la connaissait; cent fois, il l'avait contée. Du reste, elle était bien simple et eût pu être narrée en quelques mots; mais, quand même il la répétait à tout nouvel arrivant —au ami, té! —, trichant un peu sur ce qu'il avait dit la veille, l'enjolivant d'anecdotes imaginaires; toujours convaincu, très sincère, n'était ce fameux coup de soleil de Provence qui met une teerie dans le cerveau. Au fond, un excellent homme, un brave cœur, la larme à l'œil à la vue de la moindre misère.

Marié jeune, il avait débuté, là-bas, à Tarascon, dans le commerce des vins. Pas bête, mais un peu brouillon, ne pouvant tenir en place, sautillant sur ses talons, véritable mouche du coche, l'imagination sautant par dessus l'intelligence, il n'avait pas réussi. Il s'était arrêté juste à temps pour conserver de fortes petites rentes, un morceau de pain pour les temps durs, et il était venu à Paris, il y avait déjà une vingtaine d'années, prendre une place de comptable avec de modestes appointements, lesquels n'avaient pas changé depuis.

Il avait été demeurer à Levallois, la vie y est moins coûteuse que dans Paris; quatre ans plus tard, sa femme, la *pauvre!* rendait son âme au Bon Dieu; elle lui laissait un petit garçon qui portait son nom, Camille; mais, ce nom étant un peu doux, le père Debanel y avait accolé celui de Napoléon, en souvenir du grand homme, qu'il égalerait, pour le moins!

Sa femme morte, il ne vécut plus que pour le *petit*, lui vouant une véritable adoration, l'élevant en fillette, se plaisant à lui construire, grand garçon déjà, des petites pipes contes; lui passa tous ses caprices, le laissant faire à sa fantaisie, lui amollissant le caractère par sa tendresse exagérée et excusant lui-même sa faiblesse en répétant:

—Dans le sud son père et sa mère, au pauvre petit!

Pour qui n'était supérieur à ses camarades, il se multipliait, dépensait à peine pour lui sa piste nécessaire et bourrait de gros sous les poches du petit. De son côté, l'enfant adorait son cher papa de tout son cœur; crainte de lui faire de la peine, il eût été capable de grands efforts; malheureusement, trop gâté, il était paresseux; cependant, doué d'une intelligence très vive, il avait, quand il le voulait, une force de volonté surprenante et apprenait avec une extrême facilité. En somme, gentil enfant, bon petit cœur, mais orgueilleux, cherchant déjà à éclipser les autres.

A quatorze ans Camille en avait assez de l'école, et, tout net, il déclarait à son père, sachant bien qu'il n'avait même pas à craindre une objection. Il voulait travailler, entrer dans le commerce, aider son père à gagner la vie commune, et le père Debanel, enchanté des bons sentiments de son fils, en couvrit la tête de baisers. Un mois plus tard, le petit était casé dans une maison de gros de la rue du Sentier.

Puis, vint la moustache! C'était un homme et le père Debanel le traita en camarade, voulant qu'il lui racontât ses petites histoires, toutes, toutes! Il en riait à gorge déployée, relevait jaune homme à son tour; puis, il se trouvait si joli garçon, son *petit!* souvent, il dînait en ville, rentrait fort tard, mais, baste! il faut bien que jeunesse se passe.

Camille avait dix-huit ans. Devenu très élégant, gommeux même, voulant se mettre à la hauteur des jeunes gens qu'il fréquentait et qui avaient de gros appointements, il faisait, à droite, à gauche, de petites dettes que le père Debanel payait sans sourciller. Malheureusement, Camille passait de longues soirées dans les cafés; petit à petit, la plus terrible des passions l'empoigna: le jeu. Un soir, il se laissa entraîner dans un tripot où, nécessairement, quoique mineur, on le reçut. En quelques heures, il perdit trois mille francs.

Le coup fut rude pour le père Debanel! Il pleura, le cœur déchiré, voyant, pour la première fois, l'avenir s'assombrir; puis, faisant une entaille à son léger capital, il paya, sans adresser un reproche à son petit dont les traits décomposés le faisaient souffrir. Quant à Camille, une seule chose le chagrinait: avoir fait de la peine à son père! Il ne se pardonnait pas de l'avoir fait pleurer; ces larmes l'avaient remué, lui avaient redonné cet éclair d'énergie qu'il avait à l'école; à tout prix, il voulait les racheter. Son parti était pris, irrévocable: ne se sentant pas la force de résister à ses habitudes, à sa passion surtout, il s'engagerait et, embrassant son père avec une tendresse infinie, le convainquant que c'était le seul moyen de se réhabiliter à ses propres yeux, il partit, lui jurant qu'il le rendrait fier de son fils.

Il avait tenu parole, s'était mis au travail avec âpreté et, de suite, avait été remarqué de ses chefs.

On juge de la joie du père Debanel, ce matin-là, en recevant une lettre du *petit* qui lui annonçait qu'il venait d'être promu march'chef.

Le tramway était arrivé à la dernière station. Déjà, le père Debanel, sautillant, pressant le pas, crainte d'arriver une minute en retard, ayant hâte de conter l'heureuse nouvelle à tout le monde, longeait la rue Auber, bousculant les passants, filant à travers les voitures, exclamant tout haut avec orgueil:

—Maréchal!.... Maréchal.... des logis!.... mon *petit* est maréchal!!

II

Complètement enfiévré, la tête bourdonnante de mille pensées confuses, le regard, inquiet, sautant sur son rond de cuir, ne pouvant parvenir à faire juste une addition, le père Debanel ne tenait plus en place; un énervement continuel le secoua, ses lèvres tremblotaient, mâchonnaient des bouts de phrases; il s'arrêtait, brisait sa plume d'un violent coup de poing, se gourmandait, se parlant à lui-même, criant tout haut:

—Té, donc, de la patience, vieille bête, tu le sauras, le résultat!

C'est que, l'avant-veille, le *petit* avait passé l'examen pour entrer à l'école de Saumur. Quarante-huit heures déjà! Quarante-huit heures qui avaient paru un siècle au petit vieux. Il ne vivait plus; déjà dix fois, s'échappant de son bureau, il avait été au ministère, où il avait un vieil ami, pour tâcher d'avoir des nouvelles. Démarches inutiles, hélas! on ne pouvait rien lui dire; son fils serait fixé avant lui.

Enfin, le timbre de la porte d'entrée résonna d'un son terrible dans les oreilles du père Debanel, et le facteur du télégraphe entra, lui tendant une dépêche à son adresse, il la prit d'une main tremblante, donna une pièce de vingt sous—té, elle la valait bien!—et murmura:

—Il était temps: je serais devenu fou, *parfaitemain*.

Cependant, tremblant plus fort, la vue obscurcie par les larmes qui lui emplissaient les yeux, envahi d'une incommensurable émotion, il tenait toujours le petit papier bleu dans sa main, murmurant machinalement:

—Il était temps, parfaitemain!....

Enfin, faisant un violent effort, d'un seul coup d'ongle, il déchira l'enveloppe. Il poussa un véritable hurlement de joie, sautant, gambadant, riant, pleurant, embrassant son collègue, entrant comme une bombe dans le cabinet de son patron en criant:

—Reçu! monsieur, le *petit* est reçu!! C'est de la graine d'officier et quel officier!

Puis, d'un trait, nu tête, comme un fou, il courut au télégraphe et, gonflé d'orgueil, lança cette dépêche au petit:

—Je te salue, Napoléon—viens vite embrasser ton père, mon maréchal!

Ah! avec quelle impatience il l'attendait sur le quai de la gare, son cher petit! Au milieu du flot de voyageurs qui, en hâte, descendaient des wagons, il le devina son cher enfant, et, d'un bond, fut pendu à son cou, ne sachant quoi lui dire d'assez beau, précipitant les paroles avec son *assent* que l'émotion lui redonnait tout entier, plein du soleil méridional, coquin de sort!

Avec joie, il eût recommencé toute une vie de privations pour cet instant de bonheur; maintenant, la terre, le ciel, rien, plus rien n'existait pour lui en dehors de son *petit*, son cher *petit*, son bonheur, sa gloire, sa vie, son maréchal!

Camille avait un congé de huit jours. Le père Debanel l'emmena partout, le promena, le vantant, le faisant admirer à tout le monde et, la veille de son départ, il donna un grand dîner. Il invita tous ses parents, mit les petits plats dans les grands, acheta une histoire de Napoléon Ier, lut les ordres du jour du général Bonaparte, et, toute une nuit, se tenant le front, frappant son petit crâne chauve pour en faire jaillir l'idée géniale, rédigea un discours en l'honneur de son fils.

Ce fut une belle fête. On mangea les plats du pays, fortement assaisonnés d'ail et, sur toutes ces bonnes faces riantes de méridionaux, la joie exubérante éclatait; puis, avec le triomphe du petit, c'était Tarascon tout entier, parbleu! qu'on fêtait, et la gaîté bruyante faisait partir les rires sonores en coup de tonnerre.

On fit sauter les bouchons du champagne et, l'imagination exaltant le bruit, les convives se convainquirent qu'ils tiraient réellement le canon en l'honneur d'un nouveau Napoléon! Le père Debanel se leva, toussa, cracha, se moucha et commença son discours au petit, qu'il nomma: mon maréchal! rappelant, dans un coup d'éloquence qu'il fut trouvé sublime, que tout soldat avait dans sa giberne son bâton de maréchal; ajoutant que la destinée lui avait donné le nom du petit Caporal pour en faire un grand capitaine!

Camille, très ému, empoigné, embrassa son père en pleurant. Il se trouvait heureux, s'enfonçait dans son triomphe; l'énergie qu'il avait déployée l'avait brisé; les quelques jours passés auprès de son père l'avaient amolli; son caractère faible reprenait le dessus.

Enfin, lui aussi, méridional quand même, il se grisait de son succès, se croyait grand homme, arrivé au faîte de la gloire et, sans s'en rendre compte, il fit chorus avec ses parents, lorsque ceux-ci, élevant leurs coupes, poussèrent un formidable cri de:

—Vive le maréchal!

III

Maintenant que Camille était à Saumur, le père Debanel se privait de tout, même du nécessaire; le matin, il se levait plus tôt, venait à pied à son bureau, déjeunait régulièrement chez un petit marchand de vins d'un œuf, d'un morceau de fromage et d'un verre de vin; le soir, un hareng saur, un artichaut, n'importe quoi, un rien lui suffisait. Té, il fallait bien faire des économies pour garnir la poche du *petit*, pour qu'il pût faire figure! Et le petit vieux, tout fier, se redressait dans sa redingote râpée, toujours propre, mais usée par le brossage; il se serrait le ventre, trouvant qu'il avait un appétit ridicule pour son âge.

En dehors de son travail, qu'il faisait machinalement, sans goût, sans ennui, sa pensée tout entière était tournée vers son petit. Dans son cerveau, il n'y avait plus place pour aucune autre idée. Cependant, quoique toujours souriant, il perdait un peu de sa bonne humeur, car, dans toutes ses lettres, son fils lui faisait de nouvelles demandes d'argent, et il avait beau économiser, rogner de tous les côtés, il joignait difficilement les deux bouts. Jamais, pourtant, il n'avait fait une observation au petit; lui, le vieux comptable aux manches de lustrine, à la calotte au gland tombant sur le nez, faire une observation à un officier! recommander la parcimonie à un si brillant jeune homme! allons donc!—et, tout seul, il en riait bien haut, avec, au coin de l'œil, une petite larme, regrettant de ne pas avoir de fortune.

Une chose surtout l'assombrissait, le peinait véritablement, lui gonflait le cœur: c'était de penser qu'il vieillissait, qu'il pouvait mourir avant que son enfant fût général; qui sait, comme il le lui avait prédit, maréchal! il était de taille à cela, le *petit, parfaitemain*.

Depuis une quinzaine de jours, le père Debanel n'avait pas reçu de nouvelles de Saumur. D'ordinaire, Camille écrivait régulièrement toutes les semaines, le samedi: c'était le régal, la grande fête du petit vieux, le dimanche matin, faisant la grasse matinée, de lire tout doucement ces lettres, en s'arrêtant à chaque virgule pour pousser une exclamation joyeuse: il avait tant d'esprit, le *petit!*

Il était bien sombre, ce lundi-là, le père Debanel, car, la veille, il n'avait pas eu de lettre! Déjà, le dimanche précédent, il avait eu la même déception; vrai, ce n'était pas bien.

En allant à son bureau, il ruminait dans sa tête les termes de la lettre qu'il allait écrire à son officier; il lui offrait des reproches, oh! bien doux pour ne pas trop le contrarier. En somme, sa négligence était bien excusable; avait-il seulement le temps de lui écrire, avec les exigences du service, ses examens à préparer!.... le soir, on est fatigué; puis, s'il vous reste quelques minutes, il faut bien s'amuser un peu, prendre le temps de souffler, té! Le pauvre *petit*, parbleu! il devait être exténué; décidément, il ne lui ferait pas de reproches, mais lui recommanderait seulement de ne pas trop se fatiguer.

Il avait beau chercher à se rassurer, se tenir mille raisonnements, il était anxieux: des soupirs s'échappaient de sa poitrine oppressée; son cœur était gonflé; il bâtait le pas, espérant secouer ses idées tristes; il avait une envie folle de retourner à Levallois, de rentrer chez lui, voir si le facteur n'avait rien à la seconde distribution. Enfin, on ne sait pas ce qui peut arriver, il était peut-être malade, le cher enfant! et, sans qu'il s'en aperçût, deux grosses larmes coulaient de ses yeux:

—Té, vieille bête, va s'écria-t-il, et il se donna un violent coup de poing dans la poitrine pour se punir de cette sotte pensée.

L'heure du déjeuner arriva bien lentement au gré du père Debanel; le temps lui semblait si long et il avait tant besoin d'air! dans son bureau, il suffoquait.

Il entra lentement chez le marchand de vins; de suite, les habitués remarquèrent son visage triste sur lequel les deux larmes du matin avaient laissé leurs traces. Lui, ordinairement si joyeux, si réjoui, qui arrivait pimpant comme un jeune homme, rieur comme un écolier, parlant haut, lançant une plaisanterie à chacun, déridant tout le monde, avait seulement prononcé quelques mots, d'une voix sourde, machinalement.

—Adieu vous, comment va?....

Décidément, ça n'allait pas, l'appétit; il ne pouvait pas avaler, le manger ne passait plus. Il demanda le *Figaro*; le journal, c'était le luxe du petit établissement, la prime gratuite offerte aux clients; il était toujours en mains et il n'était pas aisé de l'obtenir, mais le père Debanel avait droit à un tour de faveur; on le lui passa.

Accoudé sur la table, se tenant le front dans la main, il se mit à lire les faits-divers; seuls, les crimes, les accidents, les vols l'intéressaient; le théâtre, il n'y allait jamais, et la politique, il s'en fichait comme d'une guigne, té!

Tout à coup, le visage rouge, les yeux brillants de colère, il poussa une formidable exclamation:

—Canaille, va!

Tout le monde s'était retourné vers lui; avant qu'on eût eu le temps de l'interroger, plein d'indignation, il continuait:

—Oui, canaille! Un élève a volé dans la caisse de l'école à Saumur; une brebis galeuse est entrée dans le troupeau! Canaille!

Ah! je comprends pourquoi le *petit* ne m'écrivait pas; il ne voulait pas être le premier à m'apprendre cette honte! Mais il sera puni, le misérable! Voyons, je n'ai pas été jusqu'au bout; té, je vais recommencer tout haut.

Et, d'une voix chevrotante, tremblant de colère, suivant les lignes avec son couteau pour ne pas passer un mot, il lut:

"*Un scandale à l'Ecole de Saumur*.—Un fait des plus graves, dont on comprendra que nous ne parlions qu'avec les plus grands ménagements, vient de se passer à Saumur; nous aurions voulu nous taire, mais la grande et très légitime émotion causée par cette triste affaire nous oblige à en dire un mot.

"Un jeune sous-officier, très estimé de ses camarades, grâce à sa nature sympathique, s'était malheureusement laissé entraîner, ces temps derniers, à jouer et avait perdu de fortes sommes. Ne sachant où donner de la tête espérant regagner ce qu'il avait perdu complètement affolé, il a volé dans la caisse de l'Ecole! Le vol n'a pas tardé à être découvert et, au moment où on allait l'arrêter, le malheureux s'est fait justice en se tirant une balle dans le cœur. La mort a été instantanée."

—Le pauvre garçon, té dit le père Debanel en s'arrêtant pour essuyer une larme, et il reprit sa lecture:

"Si pénible que soit notre devoir, nous devons, pour rassurer les familles intéressées, donner au moins les initiales de ce pauvre garçon qu'un moment de folie a perdu: il se nommait Camille Nap...."

Le père Debanel s'arrêta, avalant les dernières syllabes, cherchant à rattraper les paroles, les yeux fixes, écarquillés, la gorge sèche, et se leva tout droit. Il promenait autour de lui un regard vague, désespéré, et, nerveusement, appuyant sa main, il brisa sur le journal la lame du couteau qu'il tenait serré; la pointe d'acier entra dans la table, enfonçant dans le bois les deux derniers mots de l'article du *Figaro*: ....Napoléon D....

Une voile était tombé sur la vue du vieux comptable; devant lui, tout était brouillard; dans ses oreilles, mille voix douces bourdonnaient, chantant un chœur céleste, et, s'avançant lentement vers lui, son fils, le cher *petit*, en costume superbement chamarré, lui tendait les bras!....

Il poussa un cri rauque; un flot de sang lui monta à la tête; les tempes battirent avec une violence inouïe; son cou, se gonflant subitement, l'étrangla; instinctivement, il voulut arracher sa cravate, mais il n'eut pas la force de lever le bras, et, écrasant sa chaise sous lui, roula comme une masse.

On se précipita pour le relever. Déjà, une écume blanchâtre, mêlée de sang, lui sortait du gosier et, les yeux toujours fixes:

—Maréchal, *parfaitemain!*

Et, le visage rasséréné, un sourire de bonheur sur ses lèvres de méridional railleur, il expira doucement.

GASTON SCHAEDLER.

(Dans le *Figaro*.)

Le discours du Pape aux Cercles d'ouvriers français.

Après la lecture de l'Adresse, de M. le comte de Mun, au nom des Cercles d'ouvriers français, le Souverain-Pontife, debout devant le trône, a prononcé, en langue française et d'une voix forte et claire, le discours suivant, dont l'*Abeille* a donné une courte analyse et dont nous trouvons le texte dans le *Moniteur de Rome*:

Grande est la joie que Nous éprouvons, très chers fils, en vous voyant réunis si nombreux autour de Nous en ce moment. Nous savons, en effet, quel excellent esprit vous anime tous, et quelle généreuse pensée a présidé à l'organisation de pieux pèlerinages des Associations ouvrières à Rome. Foulant aux pieds tout respect humain et méprisant les railleries des méchants, vous êtes partis de tous les points de la France, sous la conduite de ces nobles hommes, vos fidèles conseillers et vos vrais amis, et vous êtes venus ici, en votre nom et au nom de vos compagnons d'ateliers, implorer la bénédiction du Vicaire de Jésus Christ, visiter les basiliques et les sanctuaires de la Ville Eternelle, et y prier pour vous, pour votre patrie, et pour tous ceux qui vous sont chers.

Nous vous félicitons, chers fils, de cet acte de foi public et de cette solennelle affirmation de vos sentiments religieux. Nous vous félicitons, en particulier, de la part que vous prenez, comme Nous le disait à l'instant votre éloquent interprète, à l'œuvre de la régénération chrétienne pour le monde du travail manuel. C'est dans ce retour aux principes chrétiens et aux enseignements de l'Eglise catholique et de son Chef, que réside uniquement la solution des questions sociales qui vous touchent de si près.

Toujours et en tous les temps, il Nous plaît de le répéter ici, l'Eglise s'est préoccupée avec un soin jaloux du sort des classes pauvres et ouvrières. Elle a, par la prédication des doctrines, dont elle est la fidèle dépositaire, ennobli le travail, en l'élevant à la hauteur de la dignité et de la liberté humaine; elle l'a rendu méritoire devant Dieu, en apprenant à l'ouvrier à le sanctifier par des vues surnaturelles, et à supporter avec résignation et en esprit de pénitence les privations et les fatigues qu'il lui impose.—L'Eglise, d'autre part, a toujours rappelé aux riches et aux puissants l'obligation qui leur incombe de secourir leurs frères de condition plus humble, et de respecter en eux le caractère d'hommes et de chrétiens.

Alors que sa parole était mieux écoutée et obéie par les peuples, que sa liberté d'action était moins entravée et pouvait disposer de ressources plus considérables, l'Eglise venait en aide aux pauvres et aux travailleurs non seulement par les largesses de sa charité, mais en créant et en encourageant ces grandes institutions corporatives, qui ont si puissamment contribué au progrès des arts et métiers et procuraient aux ouvriers euxmêmes une plus grande somme d'aisance et de bien-être. Et cet esprit de maternelle sollicitude l'Eglise l'avait fait entrer dans les mœurs des peuples, dans les statuts et règlements des cités, dans les ordonnances et les lois des pouvoirs publics.

Sans doute, l'intervention et l'action de ces pouvoirs ne sont pas d'une indispensable nécessité, quand dans les conditions qui règlent le travail et l'exercice de l'industrie, il ne se rencontre rien qui offense la moralité, la justice, la dignité humaine, la vie domestique de l'ouvrier; mais quand l'un ou l'autre de ces biens se trouve menacé ou compromis, les pouvoirs publics, en intervenant comme il convient et dans une juste mesure, feront œuvre de salut social; car à eux il appartient de protéger et sauvegarder les vrais intérêts des citoyens leurs subordonnés.

Au reste, ce que l'Eglise enseignait et opérait autrefois, elle le proclame et cherche à le réaliser encore aujourd'hui. Mais, hélas! au lieu de seconder son action bienfaisante, on s'obstine à la contrarier énergiquement et avec ténacité, et voilà pourquoi les mêmes résultats ne viennent plus couronner ses efforts.—Elle n'en continuera pas moins à s'occuper de vous, chers fils, de vos véritables intérêts et de vos légitimes revendications. Nous même, dès le début de Notre Pontificat, Nous avons pensé à vous, quand Nous rappelions aux peuples les principes fondamentaux de l'ordre social. Nous avons suivi, depuis, avec attention les travaux des Congrès tenus successivement en France, en Italie, en Allemagne et, dans ces derniers jours, en Belgique et en Suisse; et Nous ne cesserons de faire pour calmer les maux de votre sort, tout ce que Notre charge et Notre cœur de Père Nous suggèrent.

En attendant, chers fils, ne vous laissez pas séduire par les fausses promesses des apôtres de l'impiété et du mensonge. Ils viendront à vous avec des dehors trompeurs et s'annoncent par leurs flatteries de vous soustraire à l'Eglise et à la pratique de vos devoirs religieux. Ils essaieront de vous entraîner dans leurs conventicules secrets et vous exciteront à recourir aux moyens violents pour améliorer votre sort au détriment de toute la société. Tenez-vous en garde contre eux et fermez l'oreille à leurs malfaisantes insinuations. Les écouter et les suivre serait vous préparer des déceptions bien amères et marcher à votre perte.

Restez, au contraire, chers fils, fidèles à Dieu et à son Eglise. Conservez et gravez dans vos cœurs les salutaires enseignements de la foi et de la morale chrétienne. Que ces enseignements et ces doctrines vous servent de règles dans tous les actes de votre vie, et vous y trouverez aux heures des tribulations et des souffrances un encouragement, une force, et une consolation avec la perspective des biens de la vie future en récompense.

Et maintenant, comme gage de ces célestes faveurs et en témoignage de Notre singulière affection, recevez, chers fils, la bénédiction Apostolique. Que cette bénédiction, que Nous vous accordons de tout cœur à tous ici présents, se répande sur vos parents, sur vos familles et vos amis; qu'elle se répande sur toutes les corporations ouvrières de la France, sur leurs chefs, et leurs bienfaiteurs, et particulièrement sur l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers; qu'elle se répande sur la France tout entière.

Haute manière de considérer les choses:

Un homme encore jeune vient trouver un sien parent.

—Je désirerais entrer dans la carrière parlementaire, et votre influence....

—Je ne la refuse pas, mais enfin les opinions!

—Ne parlons pas de cela. Je compte être un homme politique sérieux.

Dialogue conjugal:

—Mon cher ami, que me donnerez-vous le 1er novembre? Vous savez que c'est mon anniversaire!

—Blessure, c'est une date que je n'oublie pas. Je te donnerai cent dollars.

—Ah! c'est bien! Je vais pouvoir m'acheter une confection, des dentelles.

—Pardon, pardon. Je vous donnerai cent dollars, pour payer le loyer.

Pensées et maximes.

La reconnaissance est comme cette liqueur d'Orient dont parlent les voyageurs et que l'on conserve dans des vases d'or; elle parfume les grandes âmes, elle s'aigrit dans les petites.

JULES SANDEAU.

La fierté prend sa force dans la médiocrité; c'est une ruse qui se cache.

MASSILLON.

La plus subtile de toutes les finesses, est de savoir bien feindre de tomber dans les pièges qu'on nous tend; et l'on n'est jamais si aisément trompé que quand on songe à tromper les autres.

LA ROCHEFOUCAULD.

Les hommes sont si sensibles à la flatterie, que, lors même qu'ils la reconnaissent, ils ne laissent pas d'en être dupes.

VAUVENARGUES.

Dans son enfance, l'homme avait appris les fables de la vie; dans sa jeunesse, il en a parcouru le roman; dans son âge mûr, il va en connaître l'histoire.

DE SÉGUR.

En la vraie amitié, de laquelle je suis expert, je me donne à mon ami plus que je ne le tire à moi. Je n'aime pas seulement mieux lui faire du bien que s'il m'en faisait, mais encore qu'il s'en fasse qu'à moi: il m'en fait lors le plus quand il s'en fait.

MONTAIGNE.

La force des femmes est dans leur faiblesse.

FONTENELLE.

La plus utile et la plus honorable science et occupation à une mère de famille, c'est la science du ménage.

MONTAIGNE.

La flatterie est, de tous les poisons, celui qui donne le plus de vertiges.

DE SÉGUR.

La conscience est le meilleur livre de morale que nous ayons; c'est celui qu'on doit consulter le plus souvent.

PASCAL.

Le plus terrible des courages est celui qu'impose la nécessité.

MASSIAS.

C'est lorsqu'un homme jouit de toutes les faveurs de la fortune, qu'il devrait songer comment il en supportera le revers.

TÉRENCE.

Se contenter d'une fortune médiocre est la meilleure preuve de philosophie; toutes les autres semblent douteuses. Celui qui sait vivre de peu, donne seul une haute garantie de la probité et du courage qu'il saurait conserver dans des situations difficiles. Celui-là seul a mis, autant qu'il est possible, sa vertu, son repos, son bonheur, à l'abri des vicissitudes du fort et des caprices de ses semblables.

DROZ.

L'imagination emporte les facultés vers le ciel aussi irréfutablement que le ballon enlève la nacelle. Au moindre choc, elle part, au plus petit souffle elle vole, et ne cesse d'errer dans l'espace qui n'a pas de routes humaines. Fuite sublime vers des mondes inconnus, vous devenez l'habitude invincible de son âme!

ALFRED DE VIGNY.

Nous formons notre conscience au gré de nos passions, et nous croyons avoir tout gagné pourvu que nous puissions nous tromper nous-mêmes.

BOSSUET.

La poésie est l'incarnation de ce que l'homme a de plus intime dans le cœur et de plus divin dans la pensée; de ce que la nature visible a de plus magnifique dans les images et de plus mélodieux dans les sons. Cette langue, quand elle est bien parlée, foudroie l'homme comme la foudre, et l'anéantit de convictions intérieures et d'évidences irréfléchies, ou l'enchante comme un titre, et le berce immobile et charmée comme un enfant dans son berceau, au refrain sympathique de la voix d'une mère.

LAMARTINE.

L'amour-propre réduit à sa taille légitime, c'est une petite passion dont nous avons besoin pour de petits détails de la vie; et qui n'a pas en dans sa vie de petits détails, de petits chagrins, de petits plaisirs?

SAINTE-BEUVE.

Le désir de la gloire n'est autre chose que le sentiment de la vie qui essaie de repousser la mort, l'instinct d'une grande âme qui pressent son immortalité.

BALLANCHE.

Tout nous ramène à quelque idée de la mort, parce que cette idée est au fond de la vie.

CHATEAUBRIAND.

L'inconvénient de la peur, ce n'est pas de montrer le danger plus grand qu'il n'est, car elle n'empêchera pas alors qu'on ne prît de bons moyens pour en sortir, mais de le montrer autre qu'il n'est et ailleurs qu'il n'est.

SILVIO PELLICO.

Il est bon que la vérité soit de temps en temps disputée à l'homme, cela le pousse à en acquérir de nouvelles.

QUINET.

Ne vous exagérez pas les maux de la vie et n'en méconnaissez pas les biens si vous cherchez à vivre heureux.

JOUBERT.

L'homme a besoin d'être inquiété dans ses intérêts pour se souvenir de ses droits.

GUIZOT.

La philosophie nous accoutume à aimer l'humanité en gros pour ne plus avoir la peine d'aimer personne en détail.

GRIMM.

Les seules causes qui meurent sont les causes pour lesquelles on ne meurt pas.

LOUIS VEUILLOT.

Rien n'est plus funeste au repos public, comme au bonheur individuel, que cette préoccupation universelle de droits, d'intérêts, d'affaires de gouvernement.

MAINE DE BIRAN.

Farandoul, de Marseille, chasse aux lions, dans le désert, avec un ami.

Celui-ci a une peur bleue et se met à siffler.

—Tronn de l'air! fait Farandoul, taistoi, imbécile! Tu vas effrayer le lion!

De M. Aurélien Scholl, dans le *Matin*:

Massenet a dîné dans une famille bourgeoise. Après le café, on le pria d'écouter Mlle Pauline, âgée de seize ans, une des bonnes élèves de feu Marmontel.

Massenet soupire. Mlle Pauline se met au piano et donne à l'assistance un échantillon de son beau talent.

Quand elle a terminé, la mère demande à Massenet:

—Dites-nous franchement votre avis?

—Mais, répond Massenet, on voit que mademoiselle a reçu une éducation religieuse....

—Comment cela?

—Elle joue d'une façon tout à fait évangélique....

—Ah!

—Sa main gauche ignore complètement ce que fait sa main droite.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Ville de la Nlle-Orléans. }

CE vingt-deuxième jour d'octobre, de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-sept.

Par devant moi, Anatole Anthony Ker, notaire de la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés, ont personnellement comparu les personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent que, se fondant sur les dispositions des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles se sont engagées, et par les présentes s'engagent, ainsi que ceux qu'elles représentent, à constituer une corporation dont l'objet, soumis aux règlements nécessaires, est établi ci-après:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "PELICAN BREWING COMPANY", et elle aura son siège à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations seront adressées au président du Conseil de Direction, et, en son absence, au secrétaire. La dite corporation, avec droit de succession sous le nom ci-dessus, existera pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir de la présente date; elle est autorisée à s'engager par contrat, à poursuivre et à être poursuivie par voie judiciaire; à posséder un sceau avec telle devise qu'elle jugera à propos d'adopter et qu'elle pourra altérer ou changer plus tard; à établir les règlements nécessaires à son administration, ces règlements pouvant être modifiés à volonté; à recevoir, détenir, acheter, transférer et hypothéquer, sous son nom officiel, toute espèce de biens meubles et immeubles; à construire tous les bâtiments et édifices quelconques, avec machines, dont il sera besoin [illegible]

ARTICLE II.

Le but de cette corporation est d'acheter des propriétés vagues ou améliorées dans cette paroisse et d'y construire, maintenir et entretenir une brasserie pour la fabrication du *lager beer* et autres liqueurs fermentées, et de vendre les produits de la dite brasserie.

ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de cent mille dollars ($100,000), avec le privilège de le porter à cent cinquante mille dollars ($150,000), divisé en deux mille (2,000) actions de cinquante dollars chacune, lesquelles seront payées de la manière suivante: Vingt-cinq pour cent lorsque les souscriptions auront atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars ($25,000); ensuite quinze (15) pour cent tous les mois jusqu'à complet paiement. Au moment de payer les vingt-cinq pour cent ci-dessus chaque actionnaire sera tenu de fournir ses billets pour le reste du montant par lui souscrit, c'est-à-dire cinq billets à ordre tirés par lui à l'ordre de la "Pelican Brewing Company," chacun pour une somme égale à un cinquième de la balance due sur la souscription et payable comme ci dessus.

Si un actionnaire quelconque refuse ou néglige de payer un de ses billets représentant un versement sur les actions par lui souscrites, dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour le dit paiement, et après un nouveau délai de trente jours qui lui sera signifié par écrit, les actions souscrites par ledit délinquant, ainsi que tous les paiements qu'il aura déjà faits, seront censées abandonnées à la corporation par ledit actionnaire et seront déclarées forfaites par le Conseil de Direction à une assemblée régulière quelconque du dit Conseil. Dès que vingt cinq mille dollars ($25 000) du capital de la dite corporation auront été souscrits, la présente charte sera mise en vigueur et les formalités de la loi accomplies, la présente charte sera mise en vigueur et les opérations actives de la corporation commenceront.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats passés par cette corporation ou des fautes par elle commises, pour un montant quelconque dépassant la balance qu'il devra encore sur les actions qu'il possède. Aucune informalité dans l'organisation n'entraînera non plus la nullité de l'acte d'incorporation ni n'exposera un actionnaire à payer plus que la balance dont il sera encore redevable à la corporation sur les actions qu'il aura prises.

ARTICLE IV.

Les pouvoirs de la corporation de cette corporation seront exercés de même que toutes ses affaires seront administrées par un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, une majorité desquels formera un quorum et chacun desquels devra posséder au moins dix actions du capital de la corporation.

Le troisième lundi du mois de décembre 1888 et tous les ans après, aura lieu l'élection par scrutin des directeurs de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, de 10 heures du matin à 1 heure du soir. Avis des dites élections sera donné au moins dix jours d'avance dans trois journaux publiés à la Nouvelle-Orléans et chaque actionnaire aura le droit de prendre part aux élections soit en personne soit par procuration. Il aura un vote pour chacune de ses actions, mais il n'aura pas le droit de voter sur les actions qu'il aurait acquises dans les dix jours précédant l'élection. Une majorité des votes donnés constituant un vote pour chaque action sera nécessaire pour qu'il y ait élection. Il faudra cependant qu'une élection soit valide qu'une majorité des actions du capital soit représentée au vote.

Chaque Conseil de Direction ainsi élu entrera en fonctions le troisième lundi de janvier suivant et à sa première réunion choisira de son sein son président, son vice président qui devient être actionnaires. Le Conseil de Direction fixera tous les traitements et définira les devoirs des officiers et des employés. Le président nommera tous les employés de la Compagnie et le Conseil de Direction les confirmera.

Si l'un des directeurs de cette corporation cesse d'en être actionnaire pendant la durée de son mandat, le Conseil de Direction déclarera ses fonctions vacantes; et s'il se produisait une vacance au sein du conseil soit par la mort, la démission ou l'autrement d'un directeur, le Conseil, avant que dix jours se soient écoulés, remplira la vacance en choisissant un actionnaire de la compagnie ayant les qualités voulues. Le Vice Président exercera les pouvoirs du Président en l'absence de celui-ci, ou dans le cas il serait pour une raison quelconque mis dans l'impossibilité de les exercer lui-même. Si la mort du Président survenait le Vice-Président lui succèderait, jusqu'à ce qu'un nouveau Président ait été élu par le Conseil de Direction dès que la vacance dans le Conseil par la mort ou la démission du Président serait remplie, ainsi qu'il est prévu précédemment.

ARTICLE V.

Les actionnaires de cette corporation à toute assemblée générale convoquée dans ce but après trente jours d'avis dans trois journaux publiés à la Nouvelle-Orléans auront le pouvoir de et sont autorisés à ordonner, d'après la loi, des amendements, changements, additions ou modifications à cet acte, de même qu'ils pourront exiger une liquidation des affaires de la corporation pourvu que les actionnaires appuyant l'une de ces mesures possèdent les trois quarts du capital; et ces amendements, changements, additions ou modifications seront enregistrés comme l'indique la loi.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées composeront le premier conseil de direction et leur mandat ne prendra fin que le troisième lundi de janvier 1888 ou à l'élection de leurs successeurs. Ils sont donc revêtus de tous les droits et pouvoirs de leur qualité et autorisés à exécuter tous les actes qui ne sont pas prévus ici mais indispensables dans la gestion des affaires de la compagnie. Ces personnes sont MM. Albert Erath, J. Valsin Guillotte, Henri Albert, John Behrend, Frédérick D. Becker. A une première réunion le conseil de direction élira son président, son vice-président, son secrétaire, son trésorier, et choisira tels autres employés qu'il jugera convenable.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale finira le 31me jour de décembre de chaque année, et un tableau des affaires de cette corporation sera fait et une copie du dit tableau sera exhibée à chaque actionnaire qui pourra demander à le voir à chaque assemblée annuelle pour l'élection des directeurs lequel tableau montrera en détail la propriété et l'actif de cette corporation et sa valeur; ainsi que le passif et toutes autres informations qui pourraient être nécessaires pour présenter un tableau précis de ses affaires et de sa situation; le dit tableau devra être attesté sous serment, par le président et le secrétaire de cette corporation.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute par limitation de la charte ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires, qui peuvent être ou ne pas être actionnaires et qui seront élus par scrutin à une assemblée des actionnaires convoquée expressément à cet effet, après trente jours d'avis publiés quotidiennement dans trois journaux de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ces quels dits commissaires quand ils seront élus, fourniront un cautionnement suffisant avec bonne et solvable sécurité, et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et jusqu'à la liquidation de ses affaires; une pluralité de tous les votes donnés à la dite élection suffira pour élire, et en cas de démission ou de mort d'un ou de plusieurs des dits commissaires, telle vacance sera remplie de la même façon ci-dessus mentionnée pour l'élection des dits commissaires, excepté que cinq jours d'avis dans les journaux au lieu de trente jours seront donnés.

ARTICLE IX.

Aucune vente des actions de cette corporation ne sera reconnue jusqu'à ce que les dites actions aient été transférées dans les livres de cette corporation, au nom de l'acquéreur, et dans aucun cas on ne transférera moins d'une action entière.

ARTICLE X.

Tout membre du Conseil de Directeurs de cette corporation aura le droit de nommer un actionnaire quelconque ayant les qualifications voulues d'un directeur, pour agir et le représenter à chaque ou à toutes les assemblées du dit Conseil de Directeurs pendant son absence de la ville, laquelle nomination sera faite par écrit et sera entrée dans les minutes de la dite corporation, et la personne ayant la procuration du dit membre pourra exercer tous les pouvoirs et immunités du dit directeur pendant son absence.

ARTICLE XI.

Les noms des actionnaires ainsi que le nombre respectif d'actions de chacun d'eux, sont déclarés assignés et apposés en regard de chacun d'eux.

Fait et souscrit dans mon bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année précités, en présence de Messieurs R. C. Stockton, Chas de Lassus et Lloyd Posey, témoins compétents, qui ont mis leurs noms ainsi que les dites personnes qui ont comparu et moi le notaire, après avoir entendu la lecture de la dite Charte.

(Original signé:)

Albert Erath,	Henry Albert,
Chas. Schumaker,	Maurice J. Hart,
John Behrend,	Fred D. Becker,
Henry Ferschler,	Emile L. Kiefer,
M. Bellande,	Isidore Douru,
U. Rambaut,	P. Labat,
X. Hurstel,	E. Daviague,
R. G. Abramovich,	N. Fischer,
R. G. Holser,	Louis H. Perret,
R. C. Stockton,	W. H. Theurer,
pour F. D. Becker,	J. V. Guillotte,
E. Vergnes,	Anat. A. Kerr, N. P.

Témoins:

Chas. de Lassus, R. C. Stockton, Lloyd Posey.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, certifie que le dit acte d'incorporation du "PELICAN BREWING COMPANY" a été ce jour enregistré à mon bureau, dans le livre 353, folio—

GEORGE GUINAULT,
Député Annotateur.

Moi Anatole A. Ker, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dûment qualifié, certifie par ceci que l'acte précité est une copie correcte et exacte de l'original de l'acte d'incorporation du PELICAN BREWING COMPANY, et a été enregistré sur mes registres.

ANATOLE A. KER.

27oct—1m—Dim

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.

Plus de $38,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans

J. F. SHRODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLH WOASTE
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12nov. '86—1an—V&C

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886:

Primes sur risques d'incendie		$ 99.705 12
" " de rivières		3.399 55
" " maritimes		3.427 90
		$106.532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885		29.613 70
		$136.146 27
A déduire:		
Pertes d'incendie	$40.505 97	
Pertes de rivières	2.084 50	
Pertes maritimes	1.252 95	
Réfaction	10.071 41	
Réassurances	10.070 71	
Primes remboursées	6.802 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., même escompte et intérêt	16.349 52	$87.137 85
		$49.008 42
Réservé pour pertes non réglées	$3.431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886	7.297 23	
Intérêt et dividendes déclarés ici	15.318 81	
Réservé pour primes non acquises de 1886	22.950 82	
		$49.008 42

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets d'action	$4.916 23
Prêts sur nantissement et hypothèque	162.749 29
Billets à ordre	5.336 56
Propriétés foncières	15.000 00
Argent comptant et argent en banque	69.304 94
Primes en voie de collection	39.465 89
Meubles de bureau divers	4.448 53
	$301.223 44

PASSIF.

Capital	$150.000 00
Réserve pour pertes non estimées	3.431 56
Intérêt et dividendes	24.943 53
Réservé pour primes non acquises. Fonds de réserve et surplus	122.848 35
	$301.223 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT et VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant 1886.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER.	LEON BERTOLI,
H. H. BIERHORST.	PHIL. BECK.
PETER BLAISE.	P. EGAN.
H. ELLERMAN.	JNO. FITZPATRICK
C. T. GAUCHE.	CHAS HEMARD.
A. H. ISAACSON.	I. N. MARKS.
A. A. MAGINNIS	WASH. MARKS.
T. PRUDHOMME.	A. H. SIEWERD.
OTTO THOMAN.	JNO. EVERETT.

25 janv—Mar Jeu—1 mois

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St-Philippe et Prieur

L'Enseignement du Français et d'Anglais comprenant toutes les branches d'enseignement et confiées à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.

7 août—

ASSURANCES.

Premier Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCES

—DITE—

LOUISIANA INSURANCE CO.

OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant seize mois, c'est-à-dire depuis sa fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

Reçues:		
Primes sur les incendies	$125.127 57	
Primes sur rivière	1.338 68	
Primes sur mer	790 65	$127,256 90
A déduire.		
Réassurances	1.985 01	
Réfactions et commissions	25,984 98	27,979 99
		$99,276 91
A déduire:		
Pertes payées sur les incendies	53,393 78	
Pertes payées sur les rivières	729 17	
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	21,225 12	
Réclamations payées au compte des profits et pertes	468 06	75,816 13
		$23,460 78
A ajouter Intérêt		4,120 4
		$ 27,581 22
A déduire Traitements, frais généraux, taxes, annonces etc., pour 16 mois		21,802 75
		$ 5,778 48
Réserve:		
Primes non acquises		$ 5,778 48
Capital		$161,350 00
Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes		21,225 12
Pour les risques non expirés		5,778 48
	$188,353 60	$188,353 60

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.

L. M. GEX.
Faisant fonctions de Président.

A. LESSEPS. Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce vingt-unième jour de janvier 1887.

M. T. DUCROS,
Notaire, 138 rue Gravier

Quinzième Etat de Situation

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Peuple

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886:

PRIMES REÇUES:

Sur risques d'incendie	$104.349 76	
Sur risques de rivière	2.892 52	
Sur risques de mer	2.442 74	
		$109,685 02
Ajoutez: primes non acquises de 1885		32,267 06
		$141,952 08
A déduire:		
Primes remboursées, can. elées, réfraction	$29.171 54	
Réassurances	6.015 57	
		35.1
		$106,764 97
Pertes, etc., payées durant la même période—		
Sur incendies	$92,459 96	
Sur les rivières	1,092 70	
Sur les mers	1,314 37	
Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt	15,869 21	
		$110,736,24
		$3,971 27

ACTIF.

Comptant	$2,696 79
Primes en voie de recouvrement	17,368 15
Immeubles	36,782 49
Actions de banques et autres	36,684 79
Meubles et installation de bureau	2,370 25
Billets garantis par nantissement	3,819 53
Billets garantis par hypothèques	6,608 06
Billets à recevoir	2,060 27
	$110,390 48

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour janvier 1887.

J. BEND XL, Notaire

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "23 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"*Messieurs*: Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins, sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable, et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.

A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

Le SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

ASSURANCES.

Quinzième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Teutonia

De la Nouvelle-Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie		$147.961 53
Sur les risques maritimes		14,025 64
Sur les risques de rivière		13,829 57
		$175,816 74
Primes non acquises pour 1885		68 676 43
		$244,493,17
A déduire:		
Pertes payées sur les risques d'incendie	$61.594 93	
Pertes payées sur les risques maritimes	8,687 43	
Pertes payées sur les risques de rivières	8,295 34	
Refraction et commission	20,109 90	
Réassurances	29,178 01	
Primes remboursées	9,737 89	
Dépenses d'agence	1,136 27	
Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt	9,125 19	147,966 90
		$96 526 27
Réserves pour primes non payées acquises 12 déc. 1886	$60,536 55	
1½ pour cent intérêt sur le capital pour l'année	25,000 00	
Réserves pour pertes non ajustées	7,600 44	
Surplus	3,389 28	96,526 27

ACTIF.

Argent comptant	$ 42,701 48
Bons des Etats Unis valeur du marché	38,531 25
Bons consolidés de la ville cours du marché	129,903 50
Autres valeurs et bons cours du marché	11,450 00
Prêts sur hypothèques	78 291 66
Propriétés foncières	27,750 00
Prêts sur valeurs collatérales	56,990 00
Billets à prime et billets à recevoir	4,795 99
Primes en cours de collection	24,192 48
Meubles de bureau	1,000 00
	$414,606 27

PASSIF.

Capital	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réserves pour primes non acquises	60,536 55
Intérêt dividende non payé	580 00
Pertes non ajustées	7,600 44
Surplus	3,389 28
Intérêt sur le fonds capital dû janvier 1887	12,500 00
	$414,606 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

W. E. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, le 15 janvier 1887.

A. HERO, Jr.,
Notaire Public

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt et dividende semi-annuel de Cinq pour cent sur le fonds capital faisant dix pour cent pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

E. BUDDIG,	FRANK RODER
THEO. BERCKSON,	J. E. RENGSTORFF
J. B. CAMORS,	F. RICKERT
M. FRANK	LOUIS RUCH,
F. FROTSCHER,	A. G. RICKS
F. FISHER	F. RICKERT Jr.
H. R. GOGREVE,	WM. W. SCHMIDT,
S. AYMAN,	H. SCHULZE,
JULIUS KEIFFER,	LOUIS SCHWARZ,
J. H. KELLER	J. G. SPOR,
C. H. MILLER,	JAS J. SCHMIDT,
JOHN NELSON,	HY. WELLMANN.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance

HOPE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

Bureau: No 158 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à la Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires. Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886:

Sur les risques d'incendie	$444,790 46	
Sur les risques de mer	52,169 43	
Sur les risques de rivière	38 061 04	
	$535,020 93	
A ajouter: Primes non acquises en 1885	1[illegible]4,534 14	$689,555 07
A ajouter: Intérêts et profits sur ventes		19,883 09
		$659 438 16
A déduire:		
Pertes sur les risques d'incendie	$241,492 06	
Pertes sur les risques de mer	30,195 14	
Pertes sur les risques de rivière	8,793 41	
	$280,480 61	
Taxes	6,305 25	
Réassurances	21,796 81	
Primes remboursées	76,336 2[illegible]	
Réfaction	41,402 52	
Commission	3,180 78	
Bureau des pompiers, corps de sauveté, annonces, loyer, salaires et autres dépenses	45,180 76	$514 955 99
		$144 482 17
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500	
Dividende semi annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00	
		25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées		18,942 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886		100,539 42
		$144,482 17

—ACTIF—

Prêts sur hypothèques	23 316 67
Prêts sur nantissement	88,682 00
Effets pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	27,958 43
Bons d'Etat	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,491 84
Biens fonciers	1 099 59
Dû par des compagnies d'assurance	2 804 50
Mobilier de bureau coffre-fort, etc.	1 048 67
Primes en voie de perception	116,785 79
En caisse	48 467 44
Total de l'actif	$401 982 17

—PASSIF—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	20 000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,539 42
Pertes non réglées	18,942 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	$401 982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. A. CHALARON,
Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1887.

M. T. DUCROS, Notaire,
No 138 rue Gravier

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de 5 0/0 sur le capital, provenant des profits de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

14fév—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

FEUILLETON.

No 1. Commencé le 6 novembre.

L'agent Bertier

—PAR—

GUSTAVE CANE.

I

LE SAC DE VOYAGE.

Le 1er mai 1880, vers six heures du matin, deux ouvriers carriers suivaient, à travers le bois de Meudon, la route qui mène de Bellevue à Sèvres.

La journée promettait d'être belle.

Le soleil, déjà un peu haut sur l'horizon, tamisait ses rayons à travers les jeunes pousses, et marbrait la route de larges plaques de lumière, pleines du bourdonnement confus des insectes.

Les feuilles nées d'hier, d'un vert encore tendre, presque transparent, tremblaient aux extrémités des branches, et les bourgeons, trop à l'étroit dans leur corset sombre, faisaient craquer la frêle enveloppe, et, éclatant sous l'effort de la sève, étalaient les profondeurs des massifs d'une myriade de points rouges et blancs.

Un air pur, tout imprégné de la fraîcheur de la nuit, s'exhalait du bois et vivifiait cette luxuriante végétation, qui s'éveillait sous les premiers baisers du printemps.

Les deux carriers, insensibles au magique spectacle du renouveau de l'an, poursuivaient leur chemin d'un pas rapide, ne se préoccupant que d'une chose: arriver le plus tôt possible à leur chantier.

Soudain au tournant de la route, ils virent, au loin, devant eux, un homme qui leur sembla vêtu d'un pantalon d'un paletot foncé et d'un chapeau mou.

Cet homme, qui portait à la main un objet dont la distance ne leur permettait pas de reconnaître la nature, marchait sur le bord du chemin et hâtait le pas, tout en paraissant prendre ses précautions pour ne pas être remarqué.

Intrigué par le manège de l'inconnu, les deux carriers, après s'être consultés du regard, précipitèrent leur marche, et arrivèrent bientôt assez près du promeneur matinal pour reconnaître dans l'objet qu'il portait à la main un sac de nuit en cuir rougeâtre.

Mais au moment où les ouvriers faisaient cette remarque, l'homme tourna la tête, aperçut les deux arrivants, eut un brusque mouvement de contrariété, puis, après quelques secondes d'hésitation, jeta son sac de nuit, franchit d'un bond le fossé qui sépare la route du fourré et disparut à travers les broussailles.

Vivement surpris par cette fuite soudaine, les ouvriers prirent leur course, et fouillant à travers le bois taillis, essayèrent de rejoindre l'homme au sac.

Mais l'inconnu avait de l'avance, et d'ailleurs, l'enchevêtrement des feuilles et des branches était tel que les poursuivants durent bientôt renoncer à leur recherche et revenir sur la route.

La valise abandonnée par le mystérieux promeneur était restée sur le revers du chemin.

—C'était bien un sac de nuit, ou plutôt un nécessaire de voyage en cuir de Russie, que les carriers essayèrent vainement d'ouvrir.

—Que faut-il faire de cela? dit l'un d'eux.

—Je n'en sais rien.

—C'est tout de même rudement joli!

—Pour sûr, c'est joli.

—Ça ne fait rien, laissons-le là. Le particulier auquel il appartient viendra sans doute le reprendre.

—Ah! mais non. Comme ce n'est pas naturel qu'on abandonne un objet de prix au milieu du bois, je vais porter la valise à Sèvres.

—Tu as raison, allons porter la trouvaille à Sèvres.

Et, sans plus hésiter, les deux hommes se remirent en route portant le sac de nuit.

C'était un objet fort élégant, en cuir de Russie, avec fermoirs et coins dorés. Les charnières, la mignonne serrure, l'attache des deux anses qui servaient à le transporter étaient finies avec un soin qui eût satisfait le goût le plus difficile.

Ce sac, à peu près carré, s'ouvrait par le milieu dans sa partie supérieure et portait sur le devant, dans l'épaisseur du cuir, l'empreinte au fer chaud d'une couronne de comte, timbrant un écusson vide.

La forme du sac, le léger parfum qu'il exhalait, dénotaient qu'il appartenait à une femme, peut-être jeune, peut-être jolie, mais à coup sûr élégante.

—C'est tout de même rudement beau! fit de nouveau celui des deux ouvriers qui portait le nécessaire à la main, le flairait et l'examinait sur toutes ses faces. Ça sent bon, que c'est un vrai plaisir!

—Je crois bien, répondit son compagnon: là, vrai! j'ai pas besoin de mettre le nez dessus pour le sentir. Quant à être joli, c'est joli! V'là mon opinion et je ne me cache pas pour la dire. Je n'ai vu le pareil que dans un grand magasin de la rue de la Paix. Paraît qu'il y a dedans un tas de choses qui servent à la toilette des gens qui n'ont, censément, rien à faire.

—Dis donc, tu sais que si dans un an un jour, personne n'est venu le réclamer, je le garde pour moi, et j'en fais cadeau à ma bourgeoise, dit le premier des deux carriers, essuyant avec sollicitude un des coins salis par la poussière de la route.

Et alors, moi, quéque j'aurai?

—Je te donnerai dix francs pour ta part.

—C'est pas assez.

—Et je te payerai, en plus, une fritune au Bas-Meudon.

Tout en se partageant par avance le bénéfice de leur trouvaille, les deux ouvriers, qui marchaient d'un bon pas étaient arrivés à Sèvres, et se trouvaient tout à coup, en face de la caserne de gendarmerie.

Le brigadier, auquel ils firent leur déposition, hocha la tête, soupesa longuement le nécessaire, l'examina sur toutes ses faces, le flaira, puis, après mûres réflexions, conduisit les carriers au commissariat de police.

Or, tandis que les deux hommes racontaient une fois encore les détails de leur rencontre matinale dans le bois, la fuite soudaine de l'inconnu et la découverte du nécessaire de voyage abandonné sur la route, le commissaire de police faisait appeler un serrurier, lui donnait l'ordre d'ouvrir le sac mystérieux, et, de temps à autre, par-dessus l'épaule de son secrétaire, suivait le travail de rédaction du procès-verbal.

Le serrurier s'était mis à la besogne.

Les assistants, groupés dans le fond du bureau, près de la porte communiquant avec le bureau, suivaient avec intérêt l'opération de l'ouvrier, tout en commentant à voix contenue les circonstances de leur trouvaille et les incidents de la fuite de l'inconnu à travers l'épaisseur des fourrés.

Soudain on entendit un petit bruit sec; la délicate fermeture, après quelques difficultés, cédait enfin à la pesée du rossignol. Le sac s'ouvrit et aussitôt il s'échappa de l'intérieur une bouffée d'une odeur fade et particulière, qui fit faire au brusque haut-le-corps au magistrat.

—Oh! oh! fit-il, les sourcils brusquement froncés.

Les deux carriers, le brigadier de gendarmerie, le serrurier et même le secrétaire, attirés par cette exclamation, s'étaient rapprochés et se penchaient curieusement pour voir le contenu; mais le commissaire les écarta d'un geste, et se tournant vers son secrétaire:

—Continuons à rédiger notre procès-verbal, ordonna-t-il d'une voix brève. Où en étiez-vous, monsieur Béuard?

M. Bénard baissa le nez sur son pupitre et lut rapidement:

"....Le sieur Leroy, serrurier, par nous requis à ces fins, a ouvert le sac en notre présence, et nous y avons trouvé...."

—Fort bien, dit le magistrat qui, s'étant rapproché de la table, tira lentement du sac deux paquets, les défit avec la plus grande attention, observant chaque pli, s'absorbant, s'isolant en quelque sorte dans cette besogne, à laquelle il apportait un soin extrême.

—Fort bien, reprit-il, lorsque les deux paquets eurent été déployés devant lui sur son bureau, reprenez votre plume et écrivez; je vais vous dicter la suite.

"....Et nous y avons trouvé deux paquets faits à la hâte avec des papiers à journaux, sans liens pour les maintenir fermés.

"Dans le premier de ces paquets, sous un fragment de journal ne portant ni date ni titre, se trouvait un essuie-mains en grosse toile écrue, dont un des coins a été nettement coupé, probablement avec des ciseaux, et sans doute dans le but de faire disparaître la marque.

"Cette essuie-mains, tout maculé d'un sang coagulé, enveloppait la partie postérieure d'une tête de femme, y compris une oreille, une partie du cou et un large lambeau du cuir chevelu.

"La section des chairs semble avoir été faite à l'aide d'un couteau mal affilé, qui a déchiré et, en quelque sorte, mâché la peau.

"Les os ont été brisés, soit avec une hachette, soit au moyen d'un marteau. Des fragments d'os, détachés par la violence des coup,s sont encore adhérents aux chairs.

"D'autres éclats sont demeurés engagés dans la masse des cheveux, qui sont blonds, très fins et particulièrement longs.

"Dans le fond de la boîte osseuse, on voit des débris de cervelle, mêlés à des caillots de sang.

"Le lobe de l'oreille est déchiré à partir du trou de l'anneau."

Le magistrat s'arrêta un instant pour s'essuyer le front où la sueur perlait; puis, lorsque la plume du secrétaire eut cessé de grincer sur le papier administratif, il reprit, impassible en apparence, sa funèbre dictée:

"Le second paquet, plus petit que le premier, est également formé d'un papier de journal où se lit la date du 28 avril 1880. Le papier enveloppe une main de femme attenant à un tronçon de l'avant-bras. Ce tronçon a été séparé du corps au moyen d'une hachette, car les deux os sont en quelque sorte broyés.

"Au poignet, se voit une entaille longue et profonde, indiquant que l'assassin a cherché à désarticuler la main sans pouvoir y parvenir.

"Le sac, qui est un nécessaire de toilette, presque neuf, entièrement doublé en soie bleue, ne contient absolument que ces deux paquets; tous les objets composant le nécessaire proprement dit ont été enlevés.

"Sur le fermoir, à droite, se lit l'adresse du fabricant: *Maison Verlbotz, boulevard des Capucines, Paris.*"

—Maintenant, continua le commissaire de police en s'adressant à son secrétaire, faites une description minutieuse de l'enveloppe, puis vous clôturerez le procès-verbal.

Et le magistrat, dont l'émotion était visible, refit avec le plus grand soin les deux paquets tels qu'il les avait trouvés et les replaça dans le nécessaire.

Tandis que s'accomplissaient ces formalités, chacun avait gardé le plus profond silence.

On n'avait entendu que la voix grave du magistrat dictant lentement le procès-verbal, et la plume du secrétaire qui courait rapide sur le papier.

Les sinistres épaves remises en place, le commissaire de police leva les yeux sur les assistants.

Le brigadier mordillait sa moustache grise; le serrurier s'était reculé jusqu'au fond du bureau, et les deux carriers, pâles comme des trépassés, se tenaient serrés l'un contre l'autre, n'osant pas faire un mouvement.

Le secrétaire continuait à écrire.

—Monsieur Grandjean, dit le magistrat au brigadier de gendarmerie, vous allez vous rendre en personne à Versailles; vous remettrez le procès-verbal à M. le procureur de la République, vous prendrez ses ordres et vous reviendrez immédiatement.

—Suffit.

La voix du brigadier rompit le charme qui immobilisait les assistants. Les deux carriers cessèrent de regarder le nécessaire de voyage que le commissaire de police venait de refermer et sur lequel leurs yeux s'étaient, jusqu'alors, obstinément fixés.

Ils respirèrent bruyamment et, essuyant avec la manche de leur blouse leur front inondé de sueur:

—Cré nom de nom! rude canaille tout de même.

—Et dire que nous l'avons laissé échapper!

—Soyez sans crainte, dit le commissaire d'un ton convaincu, on le retrouvera.

Le brigadier Grandjean courut à la gare, monta dans le premier train venant de Paris et se rendit à Versailles.

Le procureur de la République fit diligence, car deux heures après, le parquet, accompagné par le commissaire de police, le brigadier de gendarmerie et guidé par les deux carriers, arrivait dans le bois de Meudon, à l'endroit même où la trouvaille avait eu lieu.

Secondée par les gardes du bois, la gendarmerie fouilla consciencieusement les massifs, mais ne découvrit aucun indice.

Ces mêmes recherches furent reprises dans l'après-midi et le lendemain sans plus de résultat. Dans ces conditions, le parquet de Versailles s'adressa à la préfecture de police, lui demandant le concours de ses agents.

Le chef de la Sûreté se rendit en personne dans les bois, ayant avec lui deux de ses plus habiles auxiliaires, et refit avec eux, pied à pied, l'enquête commencée par le parquet de Versailles; mais il ne put rien découvrir qui fût de nature à éclairer les recherches.

Les deux carriers n'avaient vu l'inconnu que de loin et par derrière; or, rien dans l'extérieur de cet homme, ne le désignait plus particulièrement à l'attention.

—Il était, disaient-ils, de taille ordinaire et vêtu comme tout le monde.

La seule chose que l'on savait de lui, c'est qu'il avait le pied remarquablement petit et qu'il était chaussé de bottes ou de bottines, très élégantes.

En effet, dans le saut qu'il avait fait pour franchir le fossé en fuyant les carriers, son pied, retombant sur la terre molle, y avait laissé une empreinte profonde, extrêmement nette, que la justice s'était hâté de mouler.

Le sac de nuit avait bien été reconnu par le marchand, mais ce négociant n'avait pas su dire à qui il avait été vendu, ni même à quelle époque remontait la vente.

D'ailleurs, quoique très soigné et très élégant, ce sac n'était qu'un modèle de vente courante, portant, imprimé à l'avance, la couronne et l'écusson destiné à recevoir le chiffre de l'acquéreur.

Et l'industriel montra à la justice plusieurs nécessaires, absolument semblables à celui qu'on lui présentait.

Après avoir relevé ces diverses indications le chef de la Sûreté se retira, laissant à un de ses agents le soin de poursuivre les recherches.

Cet agent, nommé Bertier, était un homme de trente-huit à quarante ans, cheveux noirs clairsemés, plantés bas sur le front, encadrant une tête osseuse aux pommettes saillantes, aux yeux noirs bridés par la paupière, mais pleins de vie sous leurs sourcils rares.

La moustache, petite, noire, le plus souvent relevée en pointe, faisait ressortir la teinte mate des joues maigres, un peu creuses, et couronnant une bouche petite aux lèvres pâles et serrées.

A en juger par les apparences, le corps plutôt petit que grand, sec, maigre à tenir dans les dix doigts, devait être doué d'une élasticité, d'une souplesse particulière, et semblait pouvoir affronter impunément toutes les fatigues, toutes les privations.

II

LA BAGUE DE LA MORTE.

Bertier, qui avait été sergent-major aux zouaves, était entré à la préfecture de police poussé par la vocation, et y avait gagné d'excellentes notes, à cause de certains traits d'audace dans lesquels il avait déployé un rare courage, uni à un remarquable sangfroid.

—Vous avez carte blanche, avait dit le chef de la Sûreté à son subordonné. Tirez-moi rapidement au clair cette affaire du bois de Meudon. Allez, je m'en rapporte à vous; débrouillez-vous en conséquence.

Vous aurez tous les crédits qui vous seront nécessaires, avait ajouté le chef; ne les ménagez pas, si cela est utile, et, autant que possible, tenez-moi jour par jour au courant de ce que vous ferez.

Bertier, rouge d'orgueil mais très ému par la preuve de confiance que lui donnait le "patron," eut assez de force pour dissimuler sa joie. Pas un muscle du visage ne tressaillit. Il s'inclina froidement et se contenta de répondre:

—Merci! on fera de son mieux, et si on ne trouve rien, c'est que le diable en personne aura mis le bout de sa queue dans l'affaire.

Depuis dix ans qu'il était revenu d'Afrique pour entrer à la Préfecture, Bertier avait bien souvent donné des preuves de zèle et d'intelligence, mais desservi auprès des chefs, ou mal servi par les circonstances, il était demeuré un peu effacé. Jamais il n'avait été appelé à opérer seul, ainsi que cela arrivait par fois à ses camarades, mieux protégés ou mieux partagés que lui.

Cet oubli ou ce dédain de ses aptitudes avait été cause de longues heures de découragement, dont l'agent n'avait triomphé qu'en jurant de faire brillamment ses preuves à la première occasion.

C'était là toute la vengeance qu'il se permettait.

L'occasion arrivait enfin, et, pour ses débuts, le hasard lui donnait à dénouer une affaire qui se présentait enveloppée d'un mystère d'apparence indéchiffrable.

Le policier ne se dissimula point les difficultés de l'entreprise; mais, néanmoins, il n'eut pas une minute d'hésitation.

—Bah! pensa-t-il, si c'eût été facile, le patron eût gardé le mérite pour lui, et m'eût très proprement laissé dans mon coin comme à l'ordinaire. Donc, il s'agit de se montrer. Allons-y!

Pour la troisième fois, et par acquit de conscience, Bertier, refaisant l'enquête, fouilla le bois de Meudon avec une attention soutenue. Mais, plus il s'assurait que les fourrés garderaient leur secret, plus s'ancrait dans son cerveau l'énergique volonté d'arriver à la découverte du crime.

Lorsqu'il eut suffisamment sondé les taillis et inspecté les clairières, le policier, appelant à son aide toutes les ressources de son intelligence, réfléchit longuement, essayant d'arrêter un plan qui servit de base à ses recherches.

Après avoir bien noté dans son souvenir les points relevés par l'enquête, il décida qu'il se rendrait d'abord à la Morgue, où la sinistre trouvaille des carriers venait d'être placée dans l'appareil frigorifique, en attendant l'examen et le rapport des médecins légistes.

(*A continuer.*)